

GripplE Ltd: Déclaration de normes éthiques et code de conduite

NORMES ÉTHIQUES

GripplE Limited est un leader mondial de tendeurs-rabouleurs pour fils de fer et systèmes de suspension et de supportage par câble conçus pour diverses applications dans l'agriculture et la construction. Nos produits brevetés sont conçus et fabriqués dans trois usines GripplE à Sheffield, au Royaume-Uni. Avec nos filiales, nous disposons d'installations de production, de stockage et de bureaux en France, en Allemagne, en Pologne, aux États-Unis, au Canada, en Inde et au Japon.

GripplE est détenu à 100 % par ses employés et emploie actuellement plus de 600 personnes dans le monde entier. En tant qu'entreprise d'exportation, nous vendons nos produits dans de nombreux pays du monde entier. Nous sommes fiers d'être perçus comme une entreprise qui fonctionne correctement et de manière éthique. Notre réputation est fondée sur les valeurs que nous partageons en tant qu'entreprise et en tant qu'employés. L'effort commun pour mener les affaires de manière honnête était également d'une grande importance.

La société GripplE condamne la corruption sous toutes ses formes, c'est pourquoi nous, en tant qu'employés, ne tolérons pas les comportements corrompus, que ce soit dans nos propres rangs ou parmi ceux avec qui nous faisons des affaires. Si nous examinons le phénomène de la corruption uniquement sous l'angle de l'environnement de travail, il peut parfois être difficile pour nous de comprendre pleinement l'ampleur de la nocivité sociale qu'implique le fait de donner ou de recevoir un dessous de table. Ce n'est pas un crime sans victime, au contraire !

“La corruption (...) sape la démocratie et l'état de droit, entraîne des violations des droits de l'homme, nuit à l'économie, détériore la qualité de vie et permet de se développer au crime organisé, au terrorisme et à d'autres menaces pour la sécurité humaine. Ce phénomène néfaste se produit dans tous les pays - grands et petits, riches et pauvres... la corruption nuit considérablement aux couches les plus pauvres de la société, en privant les gouvernements de fonds de développement, en sapant leur capacité à remplir leurs fonctions de base, en augmentant les inégalités sociales et l'injustice et en décourageant les autres pays de fournir une aide ou de planifier des investissements. La corruption a un impact significatif sur les mauvaises performances économiques et constitue un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté et à la poursuite du développement”

(Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations Unies)

Notre code de conduite expose en détail la manière dont les employés de GripplE Limited et de ses filiales ou les personnes agissant en leur nom doivent se comporter et les mesures à prendre s'ils sont confrontés à un comportement corrompu. Nous attendons de tous nos employés qu'ils respectent le code, qu'ils soient à la hauteur de ses valeurs et qu'ils mettent la théorie en pratique dans tous les aspects de leur travail quotidien.

Le Code est une source de nombreux avantages pour vous et pour GripplE. Si un employé de GripplE est reconnu coupable de corruption, l'entreprise peut se voir infliger une forte amende. Sa réputation en souffrira également. Une personne dont il est prouvé qu'elle a commis un acte de corruption (soit en offrant directement un gain financier ou personnel, soit en commettant

un tel acte) peut être condamnée à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à dix ans. Le préjudice potentiel pour un employé individuel ou pour Gripple dans son ensemble résultant d'activités de corruption est à long terme et va bien au-delà des profits potentiels à court terme qui peuvent en être tirés.

Si vous avez des inquiétudes, lisez le code de conduite ou parlez à votre équipe locale des ressources humaines et des affaires sociales, qui gardera votre dossier totalement confidentiel.

N'oubliez pas, en prenant les BONNES décisions, nous pouvons ensemble nous débarrasser de la corruption pour toujours :

- **La responsabilité.** Vous êtes responsable de vos actes. Si vous enfreignez la loi, vous devrez en assumer les conséquences, ce qui peut se traduire par une amende, une peine de prison ou les deux.
- **Honnêteté.** N'oubliez pas d'être honnête. Si vous estimez qu'une action n'est pas correcte, FAITES EN PART. Si vous avez des doutes, veuillez vous référer au code de conduite. Ne soyez pas forcé de faire quoi que ce soit si vous savez ou soupçonnez que c'est mal.
- **Le rapport qualité-prix.** Payez toujours un prix adapté à la qualité du produit et du service. Ne payez pas plus que ce que vaut le produit/service. Les agents qui demandent des honoraires ou des commissions particulièrement élevés peuvent le faire en vue de verser un pot-de-vin en votre nom. Dans ce cas, vous serez tenu pour responsable. Les paiements excessifs sont toujours une source de suspicion et seront facilement détectés.
- **Sincérité.** Soyez toujours honnête et agissez de bonne foi ; cela s'applique à tous les aspects de votre travail.
- **Transparence.** Tenir des registres précis (y compris toutes les factures et tous les reçus) des activités réalisées, en particulier en ce qui concerne les paiements effectués, en tenant compte de l'utilisation des fonds. La documentation complète et précise est la preuve de la transparence totale de vos activités.

Ne facilitez pas la corruption. Faites ce qui est CORRECT.

Code de conduite

Gripple adopte le principe de la tolérance zéro pour la corruption sous toutes ses formes. La société interdit les activités qui cherchent à éluder le paiement des impôts, qu'ils soient imposés en vertu du droit britannique ou de tout autre pays.

La société interdit de donner ou d'accepter des cadeaux ou des invitations pour influencer le destinataire et l'inciter à agir au profit de Gripple, que le destinataire n'offrirait pas autrement.

La société permet la possibilité de réunions entre ses employés et des tiers ou l'échange d'invitations à des événements afin de maintenir de bonnes relations d'affaires, si les circonstances de ces réunions ou événements sont appropriées et ne dépassent pas les normes acceptées. La question que vous devez vous poser lorsque vous offrez des cadeaux ou que vous invitez un tiers à un événement ou à une réunion est de savoir si vous avez l'intention que la personne invitée utilise sa position ou ses pouvoirs d'une façon abusive.

Tous les employés de GripplE, de ses filiales et de tout tiers agissant en son nom doivent se conformer au présent Code de conduite et à la Politique anti-corruption.

Tous les employés, fournisseurs ou tiers agissant en notre nom ne doivent pas :

- Permettre l'évasion fiscale
- Donner ou recevoir des dessous de table
- Offrir des cadeaux ou inviter des tiers à des réunions et des événements dans le but d'influencer leurs décisions
- Accepter des avantages matériels ou personnels qui pourraient influencer leurs décisions

Tous les employés de GripplE et de ses filiales doivent :

- Lire attentivement ce Code de conduite, la Politique anti-corruption et la Politique de lutte contre l'évasion fiscale.
- Enregistrer toutes les informations concernant les cadeaux et les invitations conformément à la Politique anti-corruption.
- En cas de doute sur les mesures à prendre dans une situation donnée, consultez votre directeur opérationnel régional.
- Signaler tout doute au directeur opérationnel régional. Si les problèmes soulevés ne sont pas résolus, veuillez contacter le directeur opérationnel général de GripplE Limited.

Le conseil d'administration de GripplE s'est engagé à lutter contre la corruption et apportera tout le soutien nécessaire dans l'exercice d'activités éthiques aux employés de GripplE Limited, de ses filiales et de ceux qui agissent en leur nom.



Edward Stubbs
DIRECTEUR OPÉRATIONNEL GÉNÉRAL
GRIPPLE LIMITED